

Séance ordinaire du conseil municipal tenue jeudi le 9 janvier 2014 à 19h à la salle municipale dudit Conseil, à laquelle étaient présents :

LE MAIRE SUPPLÉANT : M. Réal Émond

LES CONSEILLERS : M. Yannick Perron
M. Maurice Girard
M. Charles Gagnon
Mme Julie Brisson
M. Jean-Paul Giroux

Absent : M. Donald Perron

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ouverture de l'assemblée est faite par Monsieur Réal Émond, maire suppléant. Il souhaite la bienvenue à tous les citoyens, récite la prière et constate que le quorum est respecté.

Ordre du jour :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2013.
- 4.0 Correspondance et information.
- 5.0 Gestion financière et administrative
 - 5.1 Acceptation des comptes à payer.
 - 5.2 Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement.
 - 5.3 Avis de présentation - Règlement pour déterminer les taux de taxes, les taux des services ainsi que le taux d'intérêt général pour l'année financière 2014.
 - 5.4 Paiement dépense au kilomètre / Augmentation.
 - 5.5 Société d'habitation de Longue-Rive / Demande d'appui.
 - 5.6 Société d'habitation de Longue-Rive / Demande de rabais de taxes.
 - 5.7 Municipalité amie des aînés / Nommer un représentant.
 - 5.8 Société canadienne des postes / Examen du protocole du service postal canadien.
 - 5.9 Société canadienne des postes / Améliorer le protocole.
 - 5.10 Office municipal d'habitation Ste-Anne de Portneuf / Adoption des prévisions budgétaires.
- 6.0 Voirie municipale
 - 6.1 Vente de camion / Soumission.
 - 6.2 BPR / Route de contournement - Paiement dossier compensation faunique.
 - 6.3 BPR / Route de contournement – Paiement surveillance des travaux.
- 7.0 Programme TECQ
 - 7.1 BPR / Réfection rue Giroux – Paiement ajout conduite pluviale.

- 8.0 Urbanisme et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Règlement 14-01 / Amendements au règlement d'urbanisme - Adoption du premier projet de règlement.
- 9.0 Aqueduc et égout
 - 9.1 BPR Honoraires professionnels / Paiement selon entente.
 - 9.2 Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et de Parcs / Paiement sanction administrative.
 - 9.3 Municipalité de Colombier / Demande d'une entente – Analyses d'eau.
- 10.0 Affaires nouvelles.
- 11.0 Période de questions pour les contribuables.
- 12.0 Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2900
“Lecture et adoption de l'ordre du jour”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Maurice Girard
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que l'ordre du jour soit accepté et que le point “Affaires nouvelles” reste ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2901
“Approbation et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2013”

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2013 soit accepté tel que rédigé et remis à chacun des membres du conseil municipal.

Correspondance et information.

2013-12-13 MMQ la Mutuelle des municipalités du Québec

La municipalité recevra une ristourne au montant de 3 259 \$.

2013-12-20 Les Loisirs St-Paul-du-Nord inc.

Dépôt du rapport de novembre 2013.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2902

«Présentation et acceptation des comptes à payer et des dépenses incompressibles»

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que les comptes à payer et des dépenses incompressibles tel que décrits sur la liste soient acceptés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2903

«Dépenses incompressibles – Autorisation de paiements»

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la secrétaire-trésorière est autorisée à faire le paiement de la liste des dépenses incompressibles jusqu'à concurrence des montants prévus au budget 2010 dès la réception des factures ou à la date prévue en ce qui concerne les contrats et les salaires.

Nom de poste

Rémunération – maire et conseillers

Rémunération des employés

Cotisations de l'employé et de l'employeur

C.S.S.T

Frais de poste

Téléphone, internet

Assurances

Électricité- Édifices municipaux

Immatriculation véhicules

Contrat d'entretien de l'édifice

Contrat entretien des pelouses

Éclairages des rues – électricité

Électricité – purification et traitement de l'eau

Contrat cueillette des ordures

Quote-part (Toutes quote-part de la M.R.C.)

Location camion incendie

**Avis de présentation – Règlement pour déterminer les taux de taxes , les taux de services
ainsi que le taux d'intérêt général pour l'année financière 2014.**

MUNICIPALITE DE LONGUE-RIVE

AVIS DE PRESENTATION

Je, soussigné(e), Yannick Perron, membre du conseil, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée, un règlement pour déterminer les taux de taxes, des services ainsi que le taux d'intérêt général pour l'exercice financier 2014.

**DONNE A LONGUE-RIVE
CE 9 JANVIER 2014**

Membre du conseil

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2904

“Paiement dépense au kilomètre – Augmentation”

Considérant que depuis plusieurs années le coût de l'essence à augmenter.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le remboursement pour le transport au kilométrage soit de 0,45\$ du kilomètre au lieu de 0,40\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2905

“Société d'habitation de Longue-Rive / Demande d'appui”

Considérant que la Société d'Habitation de Longue-Rive est un organisme sans but lucratif nouvellement incorporé dont la mission principale consiste à offrir un hébergement sécuritaire et abordable pour les personnes âgées de 75 ans et plus ou en légère perte d'autonomie.

Considérant que de moins en moins de logement sont disponibles pour les personnes âgées.

Considérant qu'actuellement, l'organisme en est à l'étape de la constitution du dossier requis pour le Programme AccèsLogis Québec, programme d'aide financière qui encourage les initiatives communautaires et qui favorise la construction d'unités résidentielles pour différentes clientèles.

Considérant que pour la constitution de ce dossier, il demeure primordial d'obtenir un maximum de soutien et d'encouragement du milieu. Mais il est essentiel pour la Société d'Habitation de Longue-Rive d'obtenir le soutien de la Municipalité car cette approbation est un élément impératif pour accéder au Programme AccèsLogis Québec.

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Conseil municipal appui la Société d'Habitation de Longue-Rive dans la présentation d'un dossier auprès de la Société d'Habitation du Québec qui gère ce programme.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2906

“Société d'habitation de Longue-Rive / Demande de rabais de taxes”

Considérant que l'organisme la Société d'Habitation de Longue-Rive est un organisme à but non lucratif dont l'une des missions est d'offrir en location des unités résidentielles à des personnes âgées de 75 ans et plus ou en légère perte d'autonomie et ce à un coût abordable.

Considérant que le programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ) a été retenu pour la réalisation de ce projet, cependant ce programme nécessite une contribution du milieu. Comme le logement est un besoin essentiel et que les municipalités reconnaissent ce principe, ces dernières sont invitées à y participer concrètement.

Considérant que les besoins de logements pour les personnes âgées sont immenses et nous estimons que la réalisation de ce projet de construction de 12 logements permettra de combler une partie.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Longue-Rive consent à un rabais de taxes (foncières et de services) pour une période de 25 ans ou 35 ans après vérification auprès du procureur de la municipalité.

Que cette participation est essentielle à la réalisation de ce projet qui est un besoin criant pour Longue-Rive et ses habitants.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2907
“Municipalité amie des aînés / Nommer un représentant”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l’unanimité des conseillers

Que Mme Julie Brisson est par la présente nommer représentante de la Municipalité de Longue-Rive pour le dossier Municipalité amie des aînés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2908
“Société canadienne des postes / Examen du protocole du service”

ATTENDU QU’ EN 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait se servir de l’examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Longue-Rive, écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l’examen du Protocole du service postal canadien; 2) que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

. faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en régions rurale protège le caractère public des bureaux de poste;

. supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;

. prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;

. mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;

. établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d’autres intervenants.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2909

‘Société canadienne des postes / Améliorer le protocole’

**L’EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN DEVRAIT
PORTER SUR LA GÉNÉRATION DE REVENUS ET NON PAS SUR LES
COMPRESSIONS ADDITIONNELLES**

ATTENDU QU’ EN 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait se servir de l’examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Paul Giroux, conseiller

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Longue-Rive, écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander que le gouvernement fédéral, durant l’examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrice des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2910

**‘Office municipal d’habitation Ste-Anne de Portneuf / Adoption des prévisions
budgétaires’**

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Yannick Perron
et résolu à l’unanimité des conseillers

D’adopter les prévisions budgétaires pour l’année financière 2014 de l’Office municipal d’habitation Ste-Anne de Portneuf.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2911

‘Vente de camion / Soumission’

Considérant que des soumissions ont été publiées dans le Journal Haute-Côte-Nord pour la vente du camion GMC R-35 1991.

Considérant que 2 soumissions ont été reçues. Soit une au montant de 1450,00\$ et une autre au montant de 2 560 \$.

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon

et résolu à l'unanimité des conseillers.

D'accepter la soumission au montant de 2 560 \$ incluant les taxes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2912

“BPR / Route de contournement – Paiement dossier compensation faunique”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers.

Qu'un chèque au montant de 2 953,09 \$ soit émis au nom de BPR pour le paiement du dossier de compensation faunique.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2913

“BPR / Route de contournement – Paiement surveillance des travaux”

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers.

Qu'un chèque au montant de 171 455,99 \$ \$ soit émis au nom de BPR pour le paiement de la surveillance des travaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2914

“BPR / Réfection rue Giroux – Paiement ajout conduite pluviale”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers.

Qu'un chèque au montant de 7 473,38 \$ soit émis au nom de BPR pour le paiement du dossier d'ajout d'une conduite pluviale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2915

“Règlement 14-01 / Adoption du premier projet de règlement ”

**PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE LA HAUTE-COTE-NORD
MUNICIPALITE DE LONGUE-RIVE**

Premier projet de règlement numéro 14-01 modifiant le règlement de zonage numéro 98-09 et ses amendements en vigueur en vue

- **De modifier les usages permis à la zone 14-AF et à la zone 20 A ;**

- **De modifier les usages permis à la zone 62-AF ;**
- **De créer une nouvelle zone 68-A à même la zone 28-H ;**
- **De créer une nouvelle zone 69-I à même la zone 62-AF**
- **De corriger les limites de la zone 61-H**
- **De modifier le cahier des spécifications pour l'adapter au présent règlement ;**
- **De modifier la terminologie du règlement #98-09 afin de l'adapter au présent règlement ;**

PRÉAMBULE

Attendu que la municipalité de Longue Rive est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Attendu que des règlements d'urbanisme soit : de zonage (98-09), de lotissement (98-10), de construction (98-11), relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction (99-08) et leurs amendements en vigueur ; s'appliquent au territoire municipal ;

Attendu que le Conseil municipal a jugé à propos d'établir ce projet de règlement ;

Attendu que la grille des spécifications jointe au présent règlement sous le numéro 1-A fait partie intégrante du présent règlement à toutes fins que de droit et modifie la grille des spécifications en vigueur.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Julie Brisson et résolu unanimement d'adopter le présent projet de règlement portant le numéro 14-01 lequel décrète et statue ce qui suit :

1. PREAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante à toutes fins que de droit.

2. MODIFICATION DES USAGES AUX ZONES 14-AF ET 20 A

Deux nouveaux usages (I a) commerce, service et industrie à incidences moyennes et (I c) industrie extractive sont ajoutés aux zones 14 AF et 20 A.

3. MODIFICATION DES USAGES À LA ZONE 62-AF

Un nouvel usage (Aa) Agriculture avec élevage sera ajouté à la zone 62-AF

4. CREATION DE LA ZONE 68-A

Une nouvelle zone 68-A est créée à partir de la zone 28-H (plan annexe # 2- A). Cette zone aura les usages (Aa) Agriculture avec élevage et Agriculture sans élevage.

5. CREATION DE LA ZONE 69-I

6. Une nouvelle zone 69-I est créée à partir de la zone 62-AF (plan annexe # 3-A). Cette zone aura les usages (I a) commerce, service et industrie à incidences moyennes et (I c) industrie extractive.

7. CORRECTION DE LA LIMITE DE LA ZONE 61-H ET 09- I

Afin de corriger la limite des zones 61-H et 09-I afin d'exclure de la zone 09-I les résidences déjà construites. La limite nord de la zone 61-H sera déplacée de 75 mètres. (plan annexe # 4-A)

8. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2916

“BPR / Honoraires professionnels – Dossier aqueduc et égout / Paiement selon entente”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux
et résolu à l'unanimité des conseillers.

Qu'un chèque au montant de 70 705,78 \$ soit émis au nom de BPR pour le paiement selon l'entente pour le dossier aqueduc et égout.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2917

“Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs / Paiement sanction administrative”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Charles Gagnon
et résolu à l'unanimité des conseillers.

Qu'un chèque au montant de 2 500 \$ soit émis au nom du Ministre des finances pour le paiement de la sanction administrative.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2918

“Municipalité de Colombier / Demande d'une entente – Analyses d'eau”

Il est proposé par : Monsieur le conseiller Jean-Paul Giroux

et résolu à l'unanimité des conseillers.

Que si la Municipalité de Colombier demande qu'un de nos employés se rende pour faire les analyses d'eau que le Conseil municipal est d'accord à condition que les employés soient disponibles.

RÉSOLUTION NUMÉRO 14-01-2919
“Levée de l'assemblée”

Il est proposé par : Madame la conseillère Julie Brisson
et résolu à l'unanimité des conseillers

Que l'assemblée soit levée et est levée à 19h45.

Donald Perron,
Maire

Hélène Boulianne
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Longue-Rive